vinetur

Les producteurs indiens de spiritueux réclament des précisions sur les droits de douane applicables au Scotch en vrac dans le cadre de l’accord commercial avec le Royaume-Uni

Un différend sur la classification douanière fait craindre que les importations destinées à l’assemblage et à la mise en bouteille restent taxées à 150 %

mardi 10 novembre 2026



Les producteurs indiens de spiritueux réclament des précisions officielles sur l'application des droits réduits promis par l'accord commercial entre l'Inde et le Royaume-Uni au whisky Scotch importé en vrac pour être assemblé et mis en bouteille localement. Un différend sur sa classification douanière a fait craindre que certaines expéditions restent soumises à l'ancien droit de 150 %.

La question est devenue importante pour une partie de l'industrie indienne du whisky, qui utilise le Scotch comme matière première et pas seulement comme boisson importée prête à la consommation. Certaines entreprises utilisent du Scotch en vrac pour la mise en bouteille locale et l'assemblent à des spiritueux indiens dans des gammes premium et haut de gamme accessibles. La décision tarifaire pourrait donc avoir des conséquences sur les coûts et les marges des importateurs, des embouteilleurs et des producteurs locaux.

L'incertitude est apparue après l'entrée en vigueur, le 15 juillet, de l'accord de partenariat économique global entre l'Inde et le Royaume-Uni. Aux termes de l'accord, les droits de douane sur les importations de whisky Scotch éligibles sont passés de 150 % à 75 %, avec une baisse progressive à 40 % sur 10 ans. Selon Outlook Business, les

engagements tarifaires concernent les exportations en bouteille comme en vrac, sous réserve des règles relatives aux produits et à leur origine.

Le différend porte sur la classification douanière de certaines cargaisons de Scotch en vrac. Les autorités fiscales indiennes se sont demandé si certaines expéditions devaient être classées comme whisky sous la position 2208 ou comme préparations destinées à la fabrication de boissons sous la position 2106. Cette distinction est importante, car un classement sous la position 2106 pourrait maintenir les importations sous le droit antérieur de 150 %, au lieu du taux réduit prévu par l'accord commercial.

Les professionnels du secteur des spiritueux font valoir que le Scotch en vrac reste du whisky, qu'il soit importé en bouteilles de détail ou dans des contenants plus grands en vue d'être ensuite embouteillé et assemblé en Inde. Selon les dirigeants du secteur, ce désaccord touche une chaîne d'approvisionnement bien établie et non une catégorie d'importations marginale.

Outlook Business rapporte que de nombreux producteurs indiens de whisky importent du Scotch pour sa base de whisky de malt et de grain, qu'ils assemblent ensuite à des spiritueux locaux afin d'obtenir des profils aromatiques précis. Tous les whiskies indiens ne contiennent pas de Scotch importé, mais celui-ci représente une part importante de la production de certains fabricants. Selon des estimations du secteur citées par Reuters, environ 80 % des importations de whisky Scotch en provenance du Royaume-Uni arrivent en vrac, en volume.

Le différend sur la classification fait également l'objet d'un examen réglementaire. Reuters rapporte qu'une enquête a concerné de grandes entreprises de spiritueux, dont Diageo, Pernod Ricard, Radico Khaitan et Allied Blenders. Des locaux liés à ces entreprises ont été perquisitionnés et des dirigeants interrogés. Cette enquête ne permet toutefois pas d'établir que ces entreprises ont commis des actes répréhensibles.

Le gouvernement a tenté de rassurer le secteur, mais les entreprises attendent toujours une résolution officielle. Le 2 novembre, le secrétaire au Commerce Rajesh Agrawal a indiqué aux représentants du secteur que les concessions tarifaires applicables au Scotch en vrac seraient maintenues et que des mesures étaient prises

pour lever l’ambiguïté dans la classification HSN, selon Outlook Business. Le ministère du Commerce a également fait savoir qu’il saisirait le ministère des Finances.

Cette assurance a atténué certaines inquiétudes immédiates, sans toutefois trancher la manière dont les autorités douanières traiteront finalement les cargaisons en vrac à la frontière. Pour les fabricants, la différence n’a rien de théorique. Les droits à l’importation entrent directement dans le calcul du coût rendu, les plans d’achat et les décisions de prix.

Les effets se reflètent déjà dans les prévisions des entreprises. Selon Outlook Business, qui cite Mint, Allied Blenders and Distillers estime que le régime de droits réduits lui procurera un gain de 70 points de base pour l’exercice 2027. United Spirits a également fait état d’un certain bénéfice, sans le chiffrer. Tilaknagar Industries a indiqué ne pas en avoir encore bénéficié au trimestre clos en septembre, car l’entreprise détenait toujours des stocks plus anciens.

Si les autorités douanières refusent le taux réduit au Scotch en vrac tout en continuant de l’appliquer au Scotch en bouteille éligible, les producteurs qui importent du whisky pour l’assemblage et la mise en bouteille locale pourraient voir leurs coûts d’intrants augmenter. L’ampleur de l’effet varierait selon les entreprises, en fonction des volumes de Scotch importé qu’elles utilisent et des catégories de produits concernées. Cela pourrait également modifier l’équilibre entre l’importation de bouteilles premium prêtes à la vente et celle de spiritueux destinés à une transformation créatrice de valeur en Inde.

Les changements tarifaires commencent également à se répercuter sur les consommateurs, mais de façon inégale et sans prouver que la question des importations en vrac est réglée. Selon une dépêche de PTI citée par Outlook Business, le département des accises de Delhi a commencé à appliquer les coûts révisés pour les spiritueux britanniques, et les prix de certains Scotch premium devraient baisser. La même dépêche indique que les prix de plusieurs marques de spiritueux originaires du Royaume-Uni ont déjà diminué d’environ 5 % à 15 % dans l’Uttar Pradesh.

Des représentants du secteur cités par Outlook Business estiment que des définitions claires sont nécessaires, car les céréales et le malt bruts, le Scotch en vrac destiné à l’assemblage et à la mise en bouteille, et le Scotch fini en bouteille répondent à des usages commerciaux différents. Selon eux, un traitement tarifaire prévisible aiderait les fabricants à planifier leur production, soutiendrait les investissements et donnerait davantage confiance aux marques de whisky indiennes pour développer de nouveaux produits.

Pour l’ensemble du secteur des boissons, l’enjeu dépasse celui d’un code douanier. L’issue du dossier contribuera à déterminer si une concession tarifaire majeure prévue par l’accord entre l’Inde et le Royaume-Uni peut s’appliquer sans heurts à une chaîne d’approvisionnement reliant les distilleries de Scotch, les importateurs indiens, les embouteilleurs locaux et les producteurs de whisky nationaux. Tant qu’aucune décision officielle sur la classification n’aura été prise, les entreprises qui dépendent du Scotch en vrac resteront exposées à une incertitude sur leurs coûts, susceptible d’influer sur leurs prix, leur rentabilité et leur stratégie produit.